

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations
Question écrite n° 54975

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants à propos de la décision officielle de faire de l'année 2005 l'année de commémoration du 60e anniversaire de la libération des camps nazis. Un grand nombre d'associations de déportés souhaite que cette année commémorative soit célébrée avec le même faste et le même enthousiasme que l'année 2004 tout au long de laquelle a été célébrée la libération de la France. En effet, nous avons une réel devoir de mémoire concernant cette période au cours de laquelle des milliers d'individus ont été déportés et sont morts dans des camps nazis. Les survivants restent marqués par ces années noires mais souhaitent malgré tout que la vérité puisse être dite sur ce douloureux sujet afin que jamais plus un tel épisode ne se reproduise. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles manifestations d'ampleur nationale sont d'ores et déjà prévues dans le cadre de cette année de commémoration.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants souhaite préciser tout d'abord à l'honorable parlementaire que des contacts ont été pris dès 2004 avec les fondations et les associations concernées, afin de coordonner les différentes actions de mémoire qui seront organisées en 2005 pour célébrer le 60e anniversaire de la libération des camps nazis. Par ailleurs, une mission du 60e anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Seconde Guerre mondiale a été créée par décret n° 2004-1316 du 30 novembre 2004 paru au Journal officiel de la République française du 1er décembre 2004. Cette mission, à l'instar de celle instituée pour commémorer le 60e anniversaire des débarquements et de la Libération, permettra de célébrer la libération des camps avec tout l'éclat et la solennité qui conviennent à cet événement. Dans cet esprit, le Président de la République s'est rendu à Auschwitz, le 27 janvier 2005, jour de la cérémonie internationale du 60e anniversaire de la libération de ce camp. À cette occasion, il a inauguré la nouvelle exposition du pavillon français du musée d'Auschwitz. La France dispose, en effet, depuis 1978, dans un des blocs de cet ancien camp de concentration, d'une exposition permanente pour honorer la mémoire des déportés de France qui ont disparu tragiquement dans ce camp. Le Premier ministre a annoncé, le 25 janvier 2003, que la France allait procéder à une refonte complète de l'exposition afin que soient prises en compte les avancées de l'historiographie sur la Shoah lors des dernières décennies. Le ministre délégué aux anciens combattants a été chargé de la conduite de ce projet, les ministères des affaires étrangères et de la culture et de la communication apportant leur concours à cette réalisation. Dans le cadre de la journée nationale du souvenir de la déportation, le 24 avril 2005, le chef de l'État présidera également une cérémonie nationale d'hommage aux déportés, à Paris. Par ailleurs, l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof a été choisi comme cadre du futur centre européen du résistant déporté dans le système concentrationnaire nazi. Le ministre a posé la première pierre de ce mémorial le 22 juin 2003, à l'occasion de la cérémonie annuelle de commémoration. Les travaux de construction et d'aménagement seront achevés à l'horizon de l'été 2005 et l'inauguration de cet ensemble aura lieu à l'automne, sous la présidence du chef de l'État. Une exposition consacrée au camp de Natzweiler-Struthof de 1941 à 1945 se tient actuellement dans chaque service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et

plusieurs autres projets d'expositions et de colloques sur le thème de la déportation seront étudiés par les associations concernées. D'autres cérémonies seront organisées par les associations sur le site des camps, notamment à Ravensbruck et à Sandbostel en avril, et à Oranienburg-Sachsenhausen en octobre. Pour ce qui concerne les actions de mémoire à caractère pédagogique, le gouvernement français a retenu la date du 27 janvier pour instituer, dans les établissements scolaires, une journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Il convient de rappeler que, depuis 2003, les enseignants sont invités, lors de cette journée, à engager une réflexion avec leurs élèves sur l'Holocauste et les génocides. Dans le cadre de cette réflexion, une aide sera apportée à la Fondation de la déportation en vue de la réalisation d'une brochure pédagogique destinée à préparer les élèves au concours national de la Résistance et de la déportation pour l'année scolaire 2004-2005, dont le thème est : « 1945 : libération des camps et découverte de l'univers concentrationnaire ; crimes contre l'humanité et génocide ». Enfin, les « Chemins de la mémoire » publieront un dossier sur le 60e anniversaire de la libération des camps.

Données clés

Auteur: M. Étienne Mourrut

Circonscription: Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 54975

Rubrique: Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants **Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 16 **Réponse publiée le :** 1er mars 2005, page 2170